

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOTHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA CROIX ROUGE POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN D'INSERTION

DELIBERATION N° DELIB-2025-198

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Depuis plusieurs années, l'établissement d'accompagnement thérapeutique de la Croix-Rouge française propose à des personnes en grande précarité une activité régulière de jardinage. Très appréciée des bénéficiaires, cette activité, à la fois thérapeutique et sociale, doit prochainement quitter les jardins du Londel situés dans la commune de Biéville-Beuville où elle se déroulait jusqu'à présent.

Dans sa recherche d'un nouveau site situé dans l'agglomération caennaise, la Croix-Rouge s'est rapprochée de la ville de Mondeville. La commune dispose d'un terrain inoccupé, situé rue Léonard Gille, anciennement composé de parcelles de jardins familiaux et réaménagé en un terrain unique en 2023. Ce site convient parfaitement à l'usage envisagé, à savoir du jardinage à petite échelle, encadré par les professionnels de la Croix-Rouge, destiné à des personnes en situation de précarité sociale et souffrant de pathologies chroniques.

Il est donc proposé de mettre gracieusement à disposition de la Croix-Rouge cette parcelle communale pour une durée de deux années, renouvelable une fois pour une année supplémentaire. L'entretien courant de la parcelle sera à la charge de l'occupant.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1 et L. 2121-1 et suivants,

Vu la demande de la Croix Rouge en date du 6 février 2025,

Après consultation de la commission Solidarité, économie sociale et solidaire emploi et logement qui s'est réunie le 5 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA